

Organisme de Formation au Travail Social de Lozère

17 avenue Théophile Roussel 48100 MARVEJOLS - www.ofts-lozere.fr
Q4.66.32.27.78
Contact@ofts-lozere.fr

Formation continue n° 91-480000448

DEME Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur PROGRAMME de FORMATION

Code RNCP492 Code Certif Info: 53865

Contexte

Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 Arrêté du 20 juin 2007 Circulaire du 11 décembre 2007 Arrêté du 18 octobre 2012 Arrêté du 27 octobre 2014

Décret n°2017-877 du 06 mai 2017 relatif à la définition du travail social

Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'état de Moniteur Educateur

Article D. 451-74 du code de l'action sociale et des familles relatif à la procédure d'admission

Prérequis

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation. Toutefois, les modalités de sélection des candidats à la formation de Moniteur éducateur sont règlementées par l'article 2 de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Avoir passé avec succès les épreuves d'admission
- Bénéficier d'un accord de prise en charge pour les situations d'emploi.

Admission en formation

La formation de moniteur éducateur est ouverte aux candidats ayant passé avec succès les épreuves d'admission. Celles-ci revêtent le caractère d'un concours dont les résultats ne sont valables que pour l'année en cours.

1ère partie : Admissibilité

Elle est constituée d'une épreuve écrite (résumé et commentaire d'un texte choisi parmi deux proposés) afin de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite.

Les candidats ayant obtenu la moyenne sont déclarés admissibles et sont convoqués à la deuxième partie des épreuves.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité (article 2, arrêté du 20/06/2007) les titulaires d'un :

✓ Baccalauréat ou Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du Baccalauréat ou « Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou d'un des diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté »

2ème partie: Admission



Les épreuves d'admission ont pour finalité de vérifier que le candidat possède les aptitudes et les motivations nécessaires pour cette profession.

Les épreuves sont composées de :

- Un entretien d'une durée de 20 minutes : avec un professionnel de l'éducation spécialisée ou un formateur de l'éducation spécialisée (coefficient 2)
- Une épreuve de groupe d'une durée d'une heure 30 minutes : Escape Game en lien avec les contenus de la formation (coefficient 1)

Objectifs généraux

Valider les 4 domaines de compétences du référentiel de certification afin d'obtenir le Diplôme d'Etat.

Acquérir une identité professionnelle

Contenus

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

DF 1: Accompagnement social et éducatif spécialisé : 400 heures

- Accompagnement social et éducatif spécialisé
- Instaurer une relation
- Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- Concevoir et mener des activités de groupe

DF 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé : 300 heures

- Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé
- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

DF 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle : 125 heures

- Travail en équipe pluri-professionnelle
- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

DF 4: Implication dans les dynamiques institutionnelles: 125 heures

- Implication dans les dynamiques institutionnelles
- Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation se déroule sur une période de 2 ans, en dehors d'allègements possibles. La formation comporte 950 heures d'enseignement théorique et 980 heures de formation pratique. Les horaires de la formation sont les suivants : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00.

Modalités pédagogiques

Chacune des 4 compétences est travaillée dans le cadre de la dynamique d'alternance intégrative, tout au long des deux ans de formation avec une logique de montée en compétence progressive.

Formation généraliste, nos apprenants doivent être en capacité de travailler avec tous les types de publics, dans l'ensemble des établissements de secteur. La spécialisation n'intervenant que dans un second temps, dans le cadre de la formation continue.

Bien que modularisée dans le cadre des 4 domaines de compétences, la formation à l'OFTS relève d'une dynamique et d'une logique transversales et intégratives ou l'accompagnement éducatif reste un axe central.

La formation met plus particulièrement au travail :

• Le développement de capacités d'observation, d'analyse des situations et d'élaboration de la pratique professionnelle.

- L'identité et le positionnement professionnels par la construction d'une représentation professionnelle du métier (valeurs, éthique, capacité à interroger et remettre en question ses actions)
- Les conditions de la relation éducative
- Les fonctions d'élaboration et de mise en œuvre des projets et de la cohérence de l'action éducative
- Le travail d'équipe et la communication professionnelle
- La connaissance du cadre institutionnel, le partenariat et les réseaux
- La référence éducative et l'identité professionnelle.

L'alternance intégrative : que ce soit en voie directe ou par le biais de la professionnalisation et parce qu'il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action, la formation s'effectue sur le principe de l'alternance intégrative.

La référence aux méthodes actives, qui privilégient les situations collectives, de coconstruction et d'expérimentation.

Les différents groupes de professionnalisation au sein desquels chacun peut questionner sa pratique dans un cadre collectif :

- **Groupes de référence** : qui permet un accompagnement collectif et individuel sur les écrits de certification et la mise en œuvre des périodes de mise en situation professionnelle.
- **Groupes d'analyse de la pratique** : temps de formation nécessaire à la construction et à l'actualisation de la posture et de l'identité professionnelle.

Des temps d'accompagnements individualisés et personnalisés afin de garantir à chaque apprenant un suivi attentif et de proximité tout au long de sa formation. Dans ce cadre, une visite de stage en présentiel est mise en œuvre pour chaque apprenant sur chaque période de stage.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des enseignements relève de plusieurs instances et d'outils divers dans une visée qualitative et quantitative.

Les bilans de promotions

A chaque fin de regroupement à l'OFTS, les cadres pédagogiques effectuent avec l'ensemble des étudiants des bilans de promotion qui ont pour objectifs de :

- Faciliter l'expression du groupe relativement à l'organisation et au déroulement des séquences de formations.
- Evaluer la pertinence des déroulés pédagogiques et leur séquençage dans la dynamique d'alternance intégrative.
- Mesurer la reliance entre apports théoriques et pratique professionnelle sur les sites qualifiants.
- Réguler la dynamique de groupe.

Les entretiens individuels

Dans le cadre des accompagnements, des entretiens individuels sont positionnés régulièrement tout au long du parcours de formation avec le cadre pédagogique référent de l'étudiant. Ces entretiens ont pour obiectifs de :

- Evaluer l'intégration des connaissances et la montée en compétence progressive de l'étudiant, tout au long du parcours de formation. Formaliser l'avancée de la professionnalisation.
- Identifier les points forts et les points à améliorer.
- Cerner et affiner les valeurs et les centres d'intérêts qui vont personnaliser l'identité professionnelle.
- Détecter les risques de décrochage, d'abandon.
- Mesurer le degré d'avancement des travaux de certification et s'assurer de la soutenabilité du travail à produire pour rester dans le rythme de la formation.

Les visites de stage

Pour chacun des deux stages rythmant la formation, l'OFTS organise une visite de stage, réalisée par le cadre pédagogique référent de l'étudiant ou un vacataire intervenant dans le cadre des groupes de référence. L'objectif est de faire un point sur la montée en compétences de l'étudiant avec les professionnels de terrain. Usuellement réalisée à mi-parcours du stage, cette rencontre tripartite permet de faire un bilan de la première séquence et de réajuster ou de redéfinir les objectifs pour la seconde partie.

- Chaque étudiant est invité à produire un bilan individuel de formation dans lequel il tente de faire état du chemin parcouru entre la représentation sociale du métier qui était la sienne à son entrée en formation et la représentation professionnelle qui l'anime à la fin de son parcours. Il est plus particulièrement engagé à interroger l'articulation du théorique et du pratique dans le cadre de l'alternance intégrative. Ce bilan prend place dans son livret de formation.
- Un bilan de formation est également produit par le cadre pédagogique référent de l'étudiant après un dernier entretien individuel au cours duquel les aspects organisationnels, pédagogiques et professionnalisants de la formation ont été passés en revue.
- En fin de première année, un bilan individuel intermédiaire est réalisé.

Les évaluations formatives

A chaque fin d'année de formation, des évaluations formatives sont réalisées, notamment en droit et en psychologie: Ces évaluations permettent à l'apprenant comme à l'équipe pédagogique de mesurer l'intégration des connaissances et sa montée en compétences. Des soutenances blanches, dans chacun des domaines de compétences (DC1, DC2 et DC3) sont organisée en fin de deuxième année afin de préparer les candidats aux épreuves de certification du DEME.

Intervenants

Cadres pédagogiques – Universitaires - Professionnels de terrain













